

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 75/2001

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 – EXERCICE 2001

Le Président informe le Conseil Communautaire de la décision modificative à apporter au budget principal et au budget annexe « assainissement » de l'exercice 2001 de la Communauté de Communes.

- VU le budget primitif 2001
- VU le budget primitif « service d'assainissement » 2001
- CONSIDERANT les propositions du Président

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***. d'approuver et d'apporter les modifications budgétaires suivantes
au budget principal de l'exercice 2001 :***

section d'investissement

- inscription d'un crédit de 100 000 F au compte 205

***(concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,
droits et valeurs similaires)***

***- diminution de 100 000 F du montant des crédits inscrits au
compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique)***

***. d'approuver et d'apporter les modifications budgétaires suivantes
au budget « service d'assainissement » de l'exercice 2001 :***

section de fonctionnement

***- inscription d'un crédit de 70 900 F au compte 6721 (charges
sur exercices antérieurs)***

***- diminution de 70 900 F du montant des crédits inscrits au
compte 658 (charges de gestion courante)***

. d'autoriser le Président à suivre toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à ces décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2001.

Pour extrait certifié conforme

DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

